



Tours le 19 juin 2020,

LE CALENDRIER DES DÉPARTEMENTALES ET DES RÉGIONALES DE MARS 2021 DOIT ÊTRE RESPECTÉ

Lors d'un entretien le 17 juin avec une délégation de l'Assemblée des Départements de France conduite par son Président Dominique BUSSEREAU, Monsieur le Président de la République a évoqué une alternative :

- des mesures rapides et concrètes de décentralisation notamment en faveur des Départements, sans changement institutionnel.
- ou bien une refonte lourde des pouvoirs nécessitant un long débat dans le Pays et donc un recul des élections de 2021.

Pour moi, à neuf mois des échéances, le calendrier républicain des élections régionales et départementales en mars 2021 doit être respecté au nom de la démocratie locale et ne saurait donner lieu à un quelconque marchandage.

La crise sanitaire de la Covid-19 a souligné la réactivité et l'efficacité des collectivités locales. L'Etat serait bien avisé de le prendre en compte et de conforter sans délai leurs moyens d'action à ses côtés.

Mais, pour réfléchir à un nouvel acte de décentralisation-déconcentration entre l'Etat et les collectivités locales, laissons d'abord travailler le Parlement, notamment le Sénat, la Chambre des Territoires, et faire des propositions qui pourront nourrir des projets présidentiels pour 2022.

Pour l'heure, avec la crise et l'augmentation du chômage qui se profilent, l'urgence n'est pas institutionnelle, elle est économique et sociale.

Dans ces conditions, l'énergie de l'Etat et des collectivités locales ne doit pas se diluer dans des calculs et arrières pensées politiques. Elle doit être tournée toute entière et exclusivement vers les défis à relever ensemble dans l'intérêt supérieur de notre pays et des français.

Jean-Gérard PAUMIER
Président du Conseil Départemental d'Indre-et-Loire